



Compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du lundi 16 décembre 2019

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, le lundi 16 décembre 2019, à 19h30, dans la Salle polyvalente de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis TISSERAND, Maire de Courtenay.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a :

- **adopté** le Compte-rendu analytique et le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 25 novembre 2019.
- **accepté** la participation financière de la Commune de Courtenay à la « Classe découverte du milieu » des deux classes de CE1, de l'Ecole primaire de Courtenay, qui se déroulera du 18 au 20 mai 2020, à COCQ (département 23), dont le montant du séjour est de 200,00 € par élève.
Il a **validé** les modalités de répartitions financières entre la Commune et les familles (une partie fixe de 30 % du coût du séjour, par enfant, à la charge des familles / une partie variable globale de 70 % du coût du séjour, répartie entre la Commune et les familles, définie en fonction du Quotient Familial (QF) 2020 du foyer dont les modalités de calcul ont été actées par délibération du Conseil municipal n°01.11.19, en date du 25 novembre 2019).
Il a **décidé** d'inscrire les crédits, pour la somme de 4 200,00 € (quatre mille deux cents euros), à l'article 6042 « *Organisation d'une classe de découverte confiée à un prestataire de service* » du Budget principal COMMUNE 202.
Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire à réévaluer les crédits en cas de besoin (après calcul des nouveaux QF pour 2020 qui modifieront le montant total à la charge de la Commune) et à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **adopté** la Décision Modificative n°3, par chapitre, du Budget COMMUNE 2019 comme elle a été présentée.
- **autorisé** Monsieur le Maire à demander au Centre De Gestion du Loiret (CDG 45) de souscrire, pour le compte de la ville de Courtenay, dans le cadre de contrats communs à plusieurs collectivités, un contrat d'assurance, pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020, concernant le tableau des garanties tel qu'il a été décrit. Il a également **autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention afférente avec le CDG 45 au vu des taux proposés ainsi que toutes les pièces annexes nécessaires à ce dossier.
- **demandé** au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret de souscrire, pour le compte de la Commune de Courtenay, dans le cadre de contrats communs à plusieurs collectivités, un contrat d'assurance, pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2020. Il a ensuite **autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion du Loiret au vu des taux proposés ainsi que toutes les pièces annexes nécessaires à ce dossier.

- **accepté** la suppression de 2 postes d'adjoint administratif à temps complet au 1^{er} janvier 2020, la suppression de 4 postes d'adjoint technique à temps complet au 1^{er} janvier 2020, ainsi que la suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 8 heures hebdomadaires au 1^{er} janvier 2020. Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **décidé** de nommer le coordonnateur titulaire et son suppléant par arrêté municipal, pour les opérations de recensement de la population 2020, et a **accepté** le recrutement de 10 agents recenseurs et de leurs éventuels remplaçants.
Il a par ailleurs **validé** les conditions de rémunérations des agents recenseurs, coordonnateurs titulaire et suppléant telles qu'elles ont été définies.
Enfin, il a **décidé** de désigner un coordonnateur suppléant et de fixer la rémunération de celui-ci, soit un forfait de 500 €, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au recensement de la population.

- **acté** la volonté de la Commune de Courtenay de constituer un groupement de commande avec le CCAS et a **validé** la constitution d'un groupement de commande entre la Commune et le CCAS pour la mise en concurrence d'infogérance de la maintenance du parc informatique de la Commune de Courtenay et de la Résidence Autonomie des Hautes Loges selon les termes d'une convention.
Il a **approuvé** le projet de convention constitutive du groupement de commandes désignant la Commune de Courtenay coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier le marché correspondant selon les modalités fixées dans ladite convention.
Enfin, il a **autorisé** Monsieur le Maire à signer cette convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

- **accepté** d'affecter au compte 2315 une somme de 320 000 € à l'opération 126 « Travaux d'entretien des voiries rue du mail, de l'ancienne école des garçons et de l'esplanade et travaux d'entretien du réseau assainissement rue du Stade ». Il a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- **adopté** la Décision Modificative n°2, par chapitre, du Budget Assainissement 2019, telle qu'elle a été présentée.

Informations du Maire et questions diverses.

Fait à Courtenay, le 17 décembre 2019



Le Maire

Francis TISSERAND